

COMPTE RENDU DU CSE DU 04 DECEMBRE 2020

1 / Budget initial gestion administrative 2021 :

Déclaration **CFDT** sur le budget initial de gestion administrative 2021

« Les élu.e.s **CFDT** ont voté favorablement pour le CPG 2018 à 2022 et les budgets annuels 2019 et 2020.

En toute cohésion nous allons émettre un avis identique sur le budget initial de gestion administrative 2021 pour les raisons que nous allons détailler.

En effet nous constatons que le taux de remplacement du personnel demeure à un niveau fort acceptable de 67%, qui est l'un des meilleurs taux de renouvellement des organismes sociaux ce qui nous satisfait pleinement et qui contribue à la création d'emploi dans notre département et à la lutte contre le chômage en pleine pandémie.

D'autre part la direction a négocié une enveloppe complémentaire pour les parcours et développement professionnel, ce qui a permis de remercier de leur investissement permanent le personnel. Ce qui satisfait pleinement la **CFDT**.

Nous prenons acte de de l'accord budgétaire négocié par la direction de plus de 6 millions d'euros qui va se poursuivre en 2021, pour la rénovation du site de Pessicart qui va permettre au personnel d'exercer son activité professionnelle dans un cadre plus accueillant qui contribuera à l'amélioration de ses conditions de travail.

De plus cette rénovation en cours, s'accompagnera d'un changement de mobilier plus confortable et plus fonctionnel à hauteur de 300 000 euros pour une meilleure qualité de vie professionnelle.

Dans le cadre de l'équipement de notre caisse un effort complémentaire sera réalisé sur une évolution du matériel informatique et téléphonique et en particulier l'acquisition d'ordinateurs portables, pour favoriser le télétravail.

De plus la délégation **CFDT** tient à remercier la direction de la gestion de la caisse durant cette crise sanitaire, qui a permis l'évolution du télétravail, et l'accompagnement du personnel en fonction des difficultés rencontrés.

La délégation **CFDT** apprécie au quotidien de façon transversale toutes les actions menées par notre CPAM dans le cadre de la transition écologique à savoir le traitement des déchets, la dématérialisation des documents, le recyclage du papier et l'acquisition de véhicule électrique.

Je vous remercie de votre attention ».

2 / Budget initial du CES 2021 :

Pour la délégation **CFDT**, les missions du CES permettent la réalisation d'examens périodiques de santé, le développement de l'offre de service, un accompagnement des assurés sociaux par des actions de santé publique.

Avec la mise en place de l'activité contact tracing, la délégation **CFDT** voudrait remercier le personnel du CES de s'y être investi pleinement.

Aujourd'hui le CES a repris mais réduit, dans un contexte sanitaire exigeant, son activité cœur de métier. En parallèle le CES, épaulé par d'autres services, maintient une veille Contact tracing. A terme le CES devrait recouvrer une activité normale concourant au respect de ses engagements au titre des Orientations fixées pour 2021. Il est important de continuer ce rôle social auprès des personnes éloignées du système de santé et en situation de précarité.

La **CFDT** souligne le retour positif de nos consultants, plus d'un millier, contactés dans le cadre d'une activité Phoning exceptionnelle et valorisante pour la Caisse.

Ce budget permet de pérenniser cette œuvre sociale et la délégation CFDT émet un avis favorable.

3 / Transfert du contentieux technique AT/MP au service contentieux :

La mutualisation pour le service des rentes et invalidité s'arrête au service contentieux.

Pour les rentes, deux agents vont être positionnés au 01 janvier 2021, au service contentieux afin de réaliser les tâches suivantes :

- Ouverture du dossier dans base CNAM et fichier local
- Enrichissement d'EURYDICE
- Echanges avec SM
- Rédaction d'argumentaires / conclusions pour dossiers simples
- Notification de jugements /clôture du dossier
- Notification des décisions CMRA (point abordé en annexe)

Les audenciers plaideront si besoin le dossier à l'audience.

Pour le service invalidité, le contentieux est déjà pris en charge par le service contentieux général.

La délégation CFDT a donné un avis favorable au transfert des deux agents des rentes au service contentieux

4 / Rapport de la commission de contrôle financier :

Conformément et dans la continuité de ce que la délégation CFDT a toujours fait, nous ne participons pas au vote.

5 / Rapport de la commission logement :

Mise en place de la plateforme action logement : autonomie des salariés quant à la mise à jour, consultation des dossiers pour postuler à un logement.

La délégation CFDT a voté favorablement à la commission logement

6 / Décision unilatérale d'attribution d'un jour de repos en compensation du 25 décembre et du 1er janvier travaillés par les brigades covid :

L'activité pour la journée du 25 décembre sera effectuée par les brigades du département des Bouches du Rhône.

Pour la journée du 01 janvier, l'activité sera assurée par la brigade des Alpes Maritimes.

La délégation **CFDT**, indique que cette journée du 01 janvier doit être assurée sur la base du volontariat. Nous faisons remarquer que malheureusement le virus ne connaît pas de jours fériés et nous sommes conscients que la CPAM doit assurer la continuité du service.

Notre fédération **CFDT** a élaboré un questionnaire à destination des salariés présents sur les plateformes brigades Covid-19. Nous avons fait parvenir ce questionnaire à nos adhérents qui avaient une date butoir pour le faire remonter.

Le retour de la fédération et l'analyse des réponses apportées montre que :

Les salariés regrettent l'absence de consignes claires et stables. De plus, le processus de transmission de l'information est désorganisé, cela génère de l'incompréhension et des difficultés dans l'exécution de leur activité.

La fédération **CFDT** regrette ces dysfonctionnements majeurs qui pénalisent l'efficacité des plateformes.

Qu'en est-il exactement sur nos plateaux ?

La direction nous indique que la difficulté est que les consignes ne sont pas stables. Il y a des évolutions permanentes. Il n'y a pas de possibilité de télétravail pour ces plateformes car les consignes changent tous les jours.

La délégation CFDT remercie la direction pour ces précisions et indiquons que nous n'avons pas de doutes sur l'efficacité de notre caisse.

7 / Point de suivi COVID et télétravail exceptionnel :

Contact tracing :

Un point est fait sur le nombre de CDD qui sont au total de 79 dont

53 % des CDD travaillent à temps complet. 77 % travaillent le samedi et le dimanche. 12 étudiants composent cet effectif.

La délégation **CFDT** voudrait savoir s'il y aura un maintien de certains de ces CDD au sein de notre organisme ?

La direction nous indique qu'il n'y a pas de règle mais ils se positionneront si un agent est performant en termes de production et de qualité.

Les agents « Cas contact » maintenus sur site sont isolés pour limiter les interactions sociales.

Le déploiement du télétravail :

La CPAM des Alpes-Maritimes se situe à près de 50 % de télétravailleurs, en deçà des 70 % recommandés par la CNAM. Ceci s'explique par une forte représentation, au sein de notre Caisse, de services difficilement éligibles au télétravail et par la prise en compte de situations individuelles.

La délégation **CFDT** remercie la direction d'avoir été attentive à ce que ce nouveau télétravail exceptionnel sur 5 jours ait été mis en place en garantissant aux personnes qui ont mal vécu le

premier confinement de pouvoir rester sur le site et l'ensemble des services pour la mise en place des gestes barrières.

8 / Questions diverses :

1 / A ce jour, les techniciens et contrôleurs traitant les IJSS ont accès à la base de Pôle Emploi et de la CAF. Afin de permettre le règlement/contrôle plus facilement de certaines indemnités journalières, la délégation CFDT demande que les ordonnateurs et contrôleurs aient accès aux bases PAJEMPLOI (pour les assistantes maternelles) et CESU (pour les emplois des salariés à domicile). Ces deux bases dépendant de l'URSSAF, organisme de sécurité sociale.

Cet accès éviterait à l'assuré de devoir fournir tous ses bulletins de salaire sur 12 mois pour chaque employeur. Cela permettrait de gagner en efficacité pour ne pas retarder le paiement de ces assurés, pour certains précaires.

2 / La délégation CFDT demande qu'un panneau d'affichage syndical soit installé à l'entrée du personnel sur l'accueil de Pertinax.